



JARDINS DE LA TESTA

DEPUIS 1965

Contrat d'engagement Agrumes Corses bio

Automne - Hiver - Printemps 2025/2026



<u>Le Producteur</u> Jean-Jacques LAURENT SAS DE CIRIONE Route de la Testa 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio Tél : 04.95.40.83 / 06.20.38.11.27 contact@jardinsdelatesta.com D'une part,	<u>Adhérent de l'AMAP :</u> Mme/Mr Adresse Téléphone E-mail D'autre part,
--	--

i. Engagement du producteur

Le producteur s'engage à cultiver dans le respect du cahier des charges de l'agriculture Biologique, de mettre en place après consultation avec le référent une solution de compensation en cas d'impossibilité de réaliser une livraison suite à des aléas climatiques ou de force majeure. De rencontrer au moins une fois les amapiens à l'occasion de ses déplacements et malgré son éloignement du lieu de distribution.

ii. Engagement de l'AMAPIEN

L'AMAPIEN s'engage à s'informer et respecter le fonctionnement mis en place par le référent, partager le risque lié aux intempéries, maladies et grèves des transports qui pourraient nuire au producteur.

Il s'engage à régler la totalité du montant du contrat en fractionnant par 1 chèque pour deux livraisons.

iii. Contenu indicatif du panier

Les colis sont composés de 10kg d'agrumes « Clémentines, Oranges ou Pomélos » selon la production.

Ces colis peuvent être complétés par une commande de citrons.

Les deux premières livraisons seront forcément des clémentines, les citrons n'étant pas encore à maturités suffisantes avant la fin de l'année.

La première livraison des colis est à partir de la mi-octobre, toutes les trois ou quatre semaines selon le nombre de livraisons souscrit dans le contrat : 5, 6, 7 ou 8 livraisons (annexe 1).

iv. Durée du contrat

Le contrat prend effet en Octobre de l'année N et se termine en Avril de l'année N+1 au jour de la dernière livraison. Le référent fixe avec les AMAPIENS le nombre de livraisons envisagées, ceci entraîne une répartition différente des livraisons par type d'agrumes, et ce, en accord entre les parties.

Il y aura 2 à 3 calibres de fruits dans chaque cagette. Les pomélos seront expédiés non brossés, pour ne pas les ramollir. Le prix de la cagette de 10kg est à€ port compris.



JARDINS DE LA TESTA

DEPUIS 1965

V. Offre du producteur et choix de l'adhérent

a.

Type de panier	Quantité ou Poids (colis 10kg agrumes)	Prix Unit	Nombre de livraisons	Total <i>Q ou kg x PU x N = €</i>
Agrumes (Hors citrons)		3,70 €/kg	7	10 x 3,70 € x 7 = 259 €
Citrons (au kg)		3,70 €/kg	5	€
Montant du contrat				€

b. Vous avez la possibilité de compléter également vos choix par des commandes de Confitures BIO réalisées avec les agrumes du verger qui peuvent vous être livrées en même temps que vos livraisons (voir annexe 2), où elles peuvent être ponctuelles mais pour cela vous devrez nous en informer par mail à l'adresse suivante :

michelle.burquin@jardinsdelatesta.com ou charlotte.bousquet@jardinsdelatesta.com

vi. Règlement

L'adhérent règle la somme totale de€ en :

- o versements de€ (1 versement pour deux livraisons)

Les chèques sont à libeller à l'ordre de : **SAS DE CIRIONE**

vii. Signature

L'adhérent accepte les conditions définies au présent contrat qui deviendra effectif dès la signature.

Engagement mutuel et solidaire établi en 2 exemplaires afin de favoriser et de faire vivre le lien entre producteur et les adhérents de l'AMAP.

Fait le

L'adhérent

Le producteur

N'hésitez pas à nous suivre sur les réseaux sociaux : clémentines corses bio facebook - @jardinsdelatesta - instagram



JARDINS DE LA TESTA **ANNEXE 2**

CONFITURES

DEPUIS 1965

Nom de l'AMAP	Les Paniers de Créteil – Les Cabas Paysans – Amap Alfortville						
Pot 210 g	Liv 1	Liv 2	Liv 3	Liv 4	Liv 5	Liv 6	Liv 7
Orange							
Orange Amère							
Citron							
Pomelo							
Clémentine							
Mandarine							
Figue							
Fraise							
Abricot							
Pêche-Nectarine							
Nb Total pot							
Montant total dû (Nb x 5.50 €) A							
Sauce Tomate							
Nb Total pot							
Montant total dû (Nb x 5.00 €) B							
Total A + B							